

Décembre 2011

# LA LETTRE DE EIAO

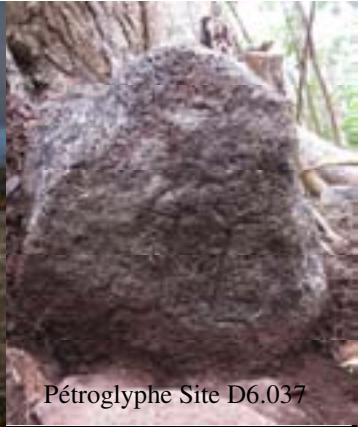
N°4



Mission EIAO.2011, avec le soutien logistique de la Marine



Site D7.020 au sommet du MOUATIKETIKE



Pétroglyphe Site D6.037

## Dans ce numéro :

<i>Festival des Marquises à Nuku Hiva: une exposition pluridisciplinaire</i>	1-4
<b>UN DOCUMENT EXCEPTIONNEL</b> <i>Historique du classement de l'île de Eiao par B.SALVAT.</i>	2-3
<b>Adhésion ARSH-EIAO</b>	5



Le CRIODE, la MUNICIPALITE DE NUKU HIVA AIR TAHITI, partenaires de l'exposition sur EIAO.

Missions archéologiques soutenues par



**Avertissement:** Tous les textes et toutes les photos illustrant cette newsletter sont couverts par un copyright. La reproduction des articles est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

## AU FESTIVAL DES MARQUISES, UNE EXPOSITION SUR EIAO!

**L**'île de Eiao n'enverra pas de délégation au Festival des Marquises! Et pour cause puisqu'elle est déserte! Mais elle fera mieux, car Eiao sera bien représentée 24h sur 24, durant tout le Festival par une exposition bilingue Marquisien-Français, couvrant tous les domaines de cette île superbe.

### POURQUOI UNE EXPOSITION SUR "EIAO"?

**P**lusieurs missions scientifiques se sont intéressées à l'île de Eiao: botanique, faune, avifaune, milieu marin, archéologie, géologie,.. Des missions dont les membres, le plus souvent, ne font que transiter brièvement par Nuku Hiva sans que la population sache très bien ce qu'ils ont fait, la publication des résultats de leurs recherches étant plutôt affaire de spécialistes. Et cette situation – souvent involontaire de la part des chercheurs pris entre des temps de séjour et des financements limités - nous paraissait fort

regrettable. Comment la population Marquisienne peut-elle apprécier toute la valeur patrimoniale de Eiao, toute la valeur de SON île, si elle en ignore les composantes? Il nous a semblé que faire connaître ce qui avait été découvert et valoriser les études entreprises répondait parfaitement aux objectifs de l'ARSH-EIAO. C'est ainsi que, fin 2010, le projet d'une exposition a été lancé. Il s'agissait de couvrir tous les domaines afin de montrer toute l'étendue du patrimoine d'une île que beaucoup considèrent comme "perdue" et sans intérêt, et d'autres, comme simple terrain de chasse. Un appel a été lancé auprès des chercheurs qui avaient travaillé sur Eiao afin qu'ils fournissent dans des délais impartis textes et photos d'illustration. Ce qu'ils ont TOUS fait. Nous souhaitions que l'exposition soit présentée en Marquisien et c'est grâce à l'Académie Marquisienne et quelques bénévoles de dernière minute – car il y a toujours des modifications de dernière minute – que textes et légendes ont été traduits. Aujourd'hui, les documents ont été imprimés, les 11 kakemonos fabriqués et sont arrivés à Nuku Hiva grâce à AIR TAHITI, partenaire de l'exposition.

*suite page 4*



## Classement de EIAO en 1971 : le contexte d'une année fertile pour la conservation de la nature.

Par **Bernard SALVAT**  
Professeur émérite EPHE-CNRS,  
Fondateur du CRIODE

**N**ous sommes en 1971, le premier ministère de l'environnement à travers le monde vient d'être créé en France en janvier et le portefeuille est confié à Robert Poujade, Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement (gouvernement Chaban-Delmas).

### Contexte international et régional Pacifique sud de la protection de la nature en 1971

**L**a protection de la nature n'en est qu'à ses débuts, en particulier pour le milieu marin, et il n'existe aucune réserve ou parc marin en France. Par rapport au domaine terrestre, les zones marines protégées dans le monde sont très peu nombreuses, surtout celles en zones tropicales comparativement aux zones tempérées.

Les conventions internationales de protection vont se mettre en place. Au cours de cette époque notons :

- 1971 pour le **Programme Unesco l'Homme et la Biosphère** qui aboutira à la création du réseau des Réserves de la Biosphère,
- 1971 également pour la convention **Ramsar** sur les zones humides
- 1972 pour la convention **Unesco sur le Patrimoine Mondial Culturel et Naturel de l'Humanité**.

Dans ces trois instruments internationaux, les premières créations de réserves dans le domaine des récifs coralliens datent respectivement de 1976-77 (Everglades, USA – Taiaro, Polynésie française - Puerto Galera, Philippines – Komodo Island, Indonésie), de 1977 (Refugio de Vida Silvestre Punta Izopo, Honduras) et de 1981 (Grande Barrière de Corail, Australie).

Les travaux des scientifiques français sur les zones marines tropicales, dont les écosystèmes récifaux, se sont développées dans les années 60 à Madagascar (Station de Tuléar), en Nouvelle-Calédonie (Fondation Singer Polignac) et en Polynésie française (Museum National d'Histoire Naturelle et Ecole Pratique des Hautes Etudes, conventions avec la Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires). Le Centre de recherche de Moorea (Antenne Museum-EPHE devenu Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement – CRIODE) est implanté à Mo'orea en 1971, l'année de la création du Ministère Environnement de Robert Poujade en métropole.

Au plan international deux organisations non gouvernementales (ONG) vont jouer un rôle majeur dans la promotion de la conservation de la nature. Le Conseil International pour la Science (CIUS ou ICSU) créé en 1931, rassemblant les aca-

- démies des Sciences et les unions et associations scientifiques, qui lancera en 1964 le Programme Biologique International. Il s'associera avec l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature**, UICN créée en 1948 à Fontainebleau, pour promouvoir à la fin des années 60 le projet « Iles pour la Science ». Ce projet sera présenté à la première conférence internationale sur l'Environnement à Stockholm, en juin 1972.

À niveau régional, la **Commission du Pacifique Sud**, CPS (devenue Communauté du Pacifique), créée en 1947, lance les premières actions en faveur de la conservation de la nature par l'organisation à Nouméa en août 1971 du premier colloque régional sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud.

### Le classement de l'île d'Eiao en 1971

Alors directeur de laboratoire à l'Ecole Pratique des Hautes à Paris et directeur du Centre de Recherches de Moorea, Antenne Muséum EPHE tout juste implantée dans le secteur de Tiahura, je me trouvais chargé de mission du ministère métropolitain de la protection de la nature et de l'environnement pour participer à ce colloque régional de Nouméa en août 1971. Le désir d'œuvrer pour la conservation de la nature allait de pair avec l'affichage politique de telles intentions et réalisations par la France sur la scène internationale. Le colloque régional de Nouméa était une occasion à saisir qui s'inscrivait dans la perspective de la grande conférence des Nations Unies de Stockholm l'année suivante.

La Polynésie française avec ses 118 îles dont plusieurs étaient inhabitées offrait des possibilités intéressantes. Le gouverneur Pierre Angeli a été sensible à cette perspective et avec Maître Eric Lequerre, alors directeur du service de l'Enregistrement, nous avons fait un relevé des îles dont le Territoire était propriétaire. Parmi celles-ci figuraient Scilly dans l'archipel de la Société et quelques îles dans l'archipel des Marquises : Eiao, Hatutu, îlot de Sable (Motu One, ndlr) et Motane. Le 22 juillet 1971 j'adressais une lettre accompagnée d'un argumentaire sur l'intérêt de ces systèmes insulaires au gouverneur Angeli sollicitant le classement de ces îles en vue de les présenter au colloque de Nouméa le mois suivant. Suite aux avis conformes de la commission permanente de l'Assemblée Territoriale dans sa séance du 23 juillet 1971 et de la commission des monuments et des sites dans sa séance du 26 juillet, et vu l'urgence du colloque de Nouméa, l'arrêté portant « *classement en vue de leur préservation du lagon de l'île de Manuae ou Scilly dépendant de la circonscription des îles-sous-le-vent et de divers îles et îlots dépendant de la circonscription administrative des Marquises* », arrêté n° 2559/DOM, était pris le 28 juillet 1971. Le classement portait sur « *le lagon de Scilly, ressortissant au Domaine Public Maritime du Territoire, et les îles Eiao, Hatutu, l'îlot dit de Sable et l'île Motane ressortissant au domaine privé du Territoire, le domaine public maritime attenant à ces îles et îlot* ».

Ainsi, au colloque de Nouméa, la résolution 5 recommandait aux gouvernements d'adhérer au projet de convention sur la protection de certaines îles à des fins scientifiques (« Islands for Science ») qui comportait des indications sur 39 îles du Pacifique (Japon 1 – Trust Territories 8 – United Kingdom 7 – USA 9 – Équateur 11 – Nouvelle-Zélande 2 – Cook 1) auxquelles s'ajoutaient les 5 îles sus mentionnées de la Polynésie française.

Par ailleurs, je présentais à ce colloque de Nouméa un « *Plaidoyer pour la protection d'atolls de Polynésie* » qui

voyait en Scilly une première réalisation et pour lequel se profilait la Réserve Scientifique Intégrale de l'atoll de Taiaro suite aux contacts établis avec son propriétaire William Albert Robinson. Ses idées en faveur de la protection de la nature avaient été renforcées par le passage à Tahiti en 1971 de Harold Jefferson Coolidge (USA) alors président fondateur de l'IUCN et de Max Nicholson (UK) du Programme Biologique International, que nous avions tous deux reçus à l'Antenne de recherche de Mo'orea.

La mise en réserve de Taiaro intervenait en 1972, et nous en assurions la promotion internationale dans le programme MAB, l'Homme et le Biosphère, de l'Unesco en 1977 lorsque l'atoll de Taiaro fut reconnu Réserve de Biosphère.

C'est dans ce contexte, préventif et de sauvegarde de la nature peut-on dire, que l'île d'EIAO a été classée pour sa protection. Cette initiative devancière était relativement facile à prendre à l'époque, compte tenu du système décisionnel centralisé, du peu d'intérêt économique pour ces îles et de l'absence de revendication de quelque sorte que ce soit. L'avenir allait montrer que le combat pour la protection de la nature n'allait commencer que quelques années plus tard. Il en fut ainsi du lagon de Scilly et de son stock de nacres qui a manqué être « avalé » par le développement au cours des années suivantes et au sujet duquel nous avons du militer avec l'association **Ia Ora Te Natura** pour le maintien de sa protection (nacres et tortues). Maintien qui fait que **Scilly est actuellement le seul atoll de Polynésie ayant encore son stock naturel protégé de nacres** alors que dans tous les autres atolls les stocks naturels ont été mélangés et épuisés. Pour Eiao ce fut une autre histoire car dès 1972 le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) débarquait sur l'île **sans consultation aucune de la commission des monuments naturels et des sites et au mépris de l'arrêté de classement de 1971**, pour effectuer des études du sous-sol afin d'explorer la possibilité d'expérimentations nucléaires souterraines. En revanche, l'archipel des Marquises fut l'objet en 1972 et 1973 d'une mission scientifique dans le cadre d'une convention entre le Muséum-EPHE et la DIRCEN (Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires) à laquelle prirent part des biologistes et des géologues dont les travaux furent publiés en 1978 (Brousse et al, 1978). Mais parmi les sites protégés sus mentionnés, seul l'îlot de sable Moto One fut abordé.

Eiao a été classé « *en aire de gestion des habitats et des espèces, ou catégorie IV par l'arrêté n°1225 PR du 14 août 2000. Cette catégorie de classement est définie dans la délibération n°95-257 AT du 14 décembre 1995 sur la protection de l'environnement naturel en Polynésie française. La surface globale de l'aire de gestion des habitats et des espèces de Eiao est de 2253 km2. (39,2 km2 de terres émergées et 2214 km2 de surface maritime). La limite extrême de la réserve est formée par la limite du domaine public maritime qui correspond à celle des eaux territoriales. En Polynésie française, les eaux territoriales s'étendent jusqu'à 12 miles des lignes de base, qui permettent de situer approximativement la limite de cet espace naturel protégé à 22 km des côtes* » (Extrait du site web de la Direction de l'Environnement de Polynésie française)

Enfin, le 27 septembre 2011, l'arrêté n° 1485 CM abrogeait l'arrêté du 14 Août 2000 et recensait les sites naturels protégés, dont Eiao.

## Bibliographie

### Les textes administratifs:

**Arrêté n° 2559/DOM du 28 juillet 1971.**

**Arrêté n° 2021 du 9 Avril 1972.**

**Délibération** de l'Assemblée Territoriale n° 95-257 AT du 14 décembre 1995.

**Arrêté n° 1225 PR du 14 août 2000.**

**Arrêté n°1484 CM du 26 septembre 2011 abrogeant l'arrêté n°1225 PR du 14 Août 2000.**

BROUSSE R., CHEVALIER J.P., DENIZOT M., SALVAT B., 1978. Etude géomorphologique des îles Marquises. Cahiers du Pacifique, 21 : 9-74.

DECKER B. G., 1973 – Unique dry islands biota Under official protection in the Northwestern Marquesas Islands (Iles Marquises). Biological Conservation, 5, 1, 3 pages.

L'article indique que les îles protégées ont été annoncées au Twelfth Pacific Science Congress Canberra 1971 dans le cadre « Islands for Science », « classées et protégées par le Domaine » : Eiao, Ilot de sable et Hatutaa (Hatutu on many charts).

SALVAT B., 1971. Plaidoyer pour la protection d'atolls de Polynésie. Colloque Régional pour la Protection de la Nature. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, SPC/RSCN/WP 11, Commission du Pacifique

SALVAT B., 1971. Lettre du 22 juillet 1971 au Gouverneur Angeli, sollicitant le classement du lagon de l'atoll de Scilly et des îles et zones littorales de Eiao, Hatutu, Ilote de Sable et Motane.

SALVAT B., 1974. Mesures en faveur de la protection de la nature aux Marquises. Unpublished report. Dixit Mark Spalding : « Salvat (1974) has described conservation measures for the Marquesas, recommending the protection of Motupapa ; an islet of Ua Huka, and Motuoaa, an islet of Ua Pou, for seabirds. Ce document n'a pas été retrouvé.

Bernard Salvat  
USR 3278 CNRS-EPHE  
Laboratoire d'Excellence Corail  
CRIODE Moorea  
Université de Perpignan  
Novembre 2011



L'exposition sera présentée à l'occasion du Festival des Marquises qui rassemblera la population de tout l'archipel. Nous espérons qu'elle répondra aux attentes des Marquisiens et suscitera un grand intérêt. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation, qu'ils aient favorisé les missions, accepté d'apporter leurs connaissances (les auteurs, les photographes), participé à son financement (la Municipalité de Nuku Hiva, le CRIODE) ou apporté une aide logistique (Air Tahiti).

M.Charleux  
Président de ARSH-EIAO

**Conception de l'exposition :** M. Charleux & F.Jacq.

**Organisation :** Cette exposition est organisée bénévolement par l'Association pour les Recherches Scientifiques et Historiques sur Eiao/ARSH-EIAO. Elle a été financée par la Mairie de Nuku Hiva, et le CRIODE. AIR TAHITI, partenaire de l'exposition a assuré gracieusement le transport de l'exposition.

**Rédaction :** J.-F.Bataud, J.-L.Candelot, M. Charleux, F. Jacq, Th. Lison De Loma, J.-C. Thibault.

**Traductions:** Académie Marquise, Georges TEIKIEHUUPOKO dit « Toti », Tamarii Julien dit « Huri », Mlle Huukena Sophie

**Crédits photographiques :** Ph.Bacchet, J.-F.Bataud, J.-L.Candelot, M.Charleux, F. Jacq, H.Plisson (univ. Bordeaux I), Th.Lison De Loma (CRIODE), J.-C.Thibault, L.Gouverneur ([www.photomarquises.com](http://www.photomarquises.com)).

**Crédits cartographiques :** Fonds cartographique du Service de l'Urbanisme – Fred Jacq

**Remerciements** (tout spécialement pour les missions archéologiques):

Le Pr. E.Conte, Président de l'Université de la Polynésie Française, le CIRAP et l'Université de la Polynésie Française, Le Ministère de la Culture polynésien, le Service de la Culture et du Patrimoine, son directeur Mr.T.Tehai, Mme B.Mou et les agents du service, la DIREN.PF,

Le Maire de NUKU HIVA, Mr.B.Kautai et sa première Adjointe Mme D.Kimitete,

Les Forces Armées en Polynésie Française, le COMSUP, Le Contre-Amiral J.-L.Vichot et le Contre-Amiral J.Regnier, Les Commandants R.Bondil, A.Blonce, Y.Desjars et N.Pitrat, Les équipages des patrouilleurs P400 « La Tapageuse » et « La Railleuse », de la frégate « Le Prairial »; les pilotes de l'Alouette III 114 de l'Aéronavale,

Mme A.Pietri, Administrateur Etat de la Subdivision des Marquises et Mr.J.-F.Richard son adjoint,

D.Chailloux, A.Lichtle, T.Maric, T.Ramage, Ch.Sospedra, G.Falchetto, A.Falchetto, S.Falchetto, C.Piropi, F.Haiti, F.Piriota, K.Panau et les autres CPIA.

R.Ly, P. & E. Tetahiotupa

Les partenaires des différentes missions : Air Tahiti Nui, Air Tahiti Nui, Air Tahiti, Vaimato, Air New Zealand, Eico, la Brasserie du Pacifique, Gaz de Tahiti, Essor Import

Les associations MOTU HAKA, COMOTE.

Pour les analyses et déterminations archéologiques diverses :

Pr. P. Sheppard, Mr.A. McAlister (University of Auckland),

Les Pr. P. Mills, et S.Lundblad (University of Hawai'i at Hilo),

Le Pr. A.Tennyson, « Te Papa Museum » de Wellington

S. Planes (Directeur du CRIODE)

Le Pr. H. Plisson, IPGQ, Université Bordeaux I, UMR 5199

PACEA, le Pr Marshall Weisler (Univ. Queensland)

Le Pr. B.SALVAT, Université de Perpignan/CRIODE

J. Letourneux, Ph. Bacchet,



## ASSOCIATION POUR LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET HISTORIQUES SUR EIAO (ARSH-EIAO) nous avons vraiment besoin de vous!

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901

ARSH-EIAO , BP1358 - 98729 PAPETOAI - POLYNESIE FRANCAISE

michel@charleux.com

Téléphone : (689) 70 45 92 - (689) 56 31 22

### DEMANDE D'ADHESION ANNEE 2012 - 2013

A retourner à ARSH-EIAO, BP 1358, 98729 PAPETOAI, POLYNESIE FRANCAISE

Je soussigné,

NOM, Prénom/Raison sociale/Personne morale : .....

Profession : .....

Adresse géographique : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... (GSM) ; ..... (domicile).

Adresse mail (en majuscules): .....

sollicite mon adhésion à l'ARSH-EIAO. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et y adhérer totalement. Je joins le montant du « droit d'entrée » et de mon adhésion. (Rappel : le droit d'entrée n'est versé que lors de la première adhésion).

Droit d'entrée (uniquement lors de la première adhésion, toute catégorie) : 4000FCFP

Adhésion simple : 2000FCFP  Etudiant/Chasseur : 1500FCFP

Membre bienfaiteur : min. 10 000FCFP  Personne morale : min.20 000FCFP

soit total : (4000) + ..... = ..... CFP .

Par chèque  En espèces  (dans tous les cas, un reçu vous est remis par le Trésorier)

A ..... , le .....

Signature.

Décision du Bureau : Adhésion acceptée  Adhésion rejetée  Signature :

Transmis au Trésorier pour enregistrement dans le fichier des adhérents le .....